

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Jean Yves MATTERA

salarié de l'entreprise IP - INTERIM PLACEMENT 5 (INTERIM QUALITE), a suivi l'action :

N1 ANFAS Nord Pas-de-Calais (sécurité des personnels des entreprises).

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 29/05/2026 au 29/05/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à ZI Petite Synthe 676 avenue de la Gironde 59640 Dunkerque
Le 29/05/2026

Cachet et signature



Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.